

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	04.02.2015	10:01	15.115	DFS	
	Annule et remplace				

<b>Auteur(s):</b> Groupe Vert'Libéral	<b>Lié à:</b> (Facultatif, cf. art. 241 OGC)
<b>Titre:</b> Décentralisation des entités parapubliques: est-ce le bon choix?	<b>ad</b>
<p><b>Contenu:</b></p> <p>Le Conseil d'Etat est prié de dresser l'inventaire des institutions du secteur parapublic et d'étudier les mesures à prendre dans le but d'en optimiser la gestion ainsi que d'en améliorer l'efficience.</p>	
<p><b>Développement (obligatoire):</b></p> <p>Les structures para-étatiques représentent une part prépondérante du budget de l'Etat. Or, une structure décentralisée peut générer quelques dérives. Parmi celles-ci, nous pouvons mentionner la multiplicité, voire la redondance des systèmes d'informations et comptables, l'acquisition de mobilier et de fournitures de bureau sans passer par une centrale d'achat, des politiques immobilières souffrant d'une absence de coordination. Sans compter que ces pratiques peuvent encore être péjorées lorsqu'une structure les utilise pour affirmer son identité. La multiplication d'entités parfois hétérogènes a pour conséquence un surcoût qui peut et doit être évité. Avec une telle organisation, il peut être parfois difficile de savoir si les dépenses sont affectées à bon escient.</p> <p>Nous observons par ailleurs que la part des subventions accordées à diverses entités parapubliques est supérieure à ce que représente généralement ce poste dans les budgets des cantons voisins. Nous pensons que ces coûts supplémentaires pourraient être réduits sans nuire aux prestations fournies. Autrement dit, l'Etat pourrait peut-être continuer à faire autant avec moins. Nous demandons par conséquent au Conseil d'Etat de mesurer cet éventuel surcoût et de proposer une approche nouvelle de la gestion de ces entités parapubliques.</p> <p>Dans cette perspective, le Conseil d'Etat est prié d'étudier en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la simplification de la gouvernance de ces institutions;</li> <li>- le potentiel d'un effet de mutualisation par la distribution des frais fixes sur un plus grand nombre d'unités;</li> <li>- la mise à disposition, pour les institutions subventionnées, de plates-formes de l'administration en matière de système comptable, de gestion des ressources humaines, d'équipement informatique et logistique et immobilier;</li> <li>- l'opportunité de renforcer les processus de validation dans les entités para-étatiques où il n'y a pas de contrôle d'une autorité législative.</li> </ul> <p>Position du Conseil d'Etat:</p> <p>Le Conseil d'Etat propose de rejeter le postulat pour les motifs suivants :</p> <p>La gouvernance des partenariats fait partie du programme de réformes de l'Etat. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a prévu d'établir un rapport relatif à la gestion des partenariats ainsi que l'inventaire correspondant, d'ici au printemps 2016.</p> <p>Conformément à sa politique de ne pas entrer en matière sur des postulats portant sur travaux déjà en cours, le Conseil d'Etat propose de rejeter le postulat 15.115 tout en s'engageant à présenter un rapport sur la gouvernance des partenariats d'ici au printemps 2016.</p>	

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Raphaël Grandjean	
<b>Autres signataires (nom, prénom)</b>	
Mauro Moruzzi	
Giovanni Tarantino	
Alain Marti	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**